

Envoyé en Préfecture le 28/06/2021
Reçu en Préfecture le 28/06/2021
Affiché le 28/06/21
ID = 056-215601345-20210628-1051
DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 10 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 11 juin 2021.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mr PRESSARD Hervé, Mme DOLO Anne-Marie, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme WOZNIAK Séverine.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	13	0	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CLERO à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2021.06.17 – 06- SUITE A DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL (Mr Noël DUMAS) PROPOSITION D'ELECTION :

- Membre de la Commission Communale Bâtiments/Urbanisme

- Membre de la Commission Communale Bulletin municipal/informations et relations extérieures (internet)

- Membre de la Commission Communale Finances

- Référent mobilité

- Correspondant Mémoire

- Délibérations à prendre

Envoyé en Préfecture le 20/06/24
Reçu en Préfecture le 28/06/24
Affiché le 28/6/24
ID = 056-215601345-20210628-1051
DE

(Rapporteur : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire)

Monsieur le Maire, suite à la démission de Mr Noël DUMAS, Conseiller Municipal dont il fait lecture du courrier reçu et transmis au Préfet, propose qu'un Elu soit nommé pour intégrer les commissions communales :

- Bâtiments/urbanisme ;
- Bulletin municipal/informations et relations extérieures (internet)
- Finances

Et nommer un Elu pour être :

- Référent mobilité
- Correspondant mémoire

Vu l'article L 2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Maire propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENCE : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	
SUFFRAGES EXPRIMES : 13	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 13	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de procéder à la désignation des Membres de Commissions communales et du Référent ainsi que du Correspondant de la Commune au sein des instances par un vote à main levée,

Membre de la Commission Communale Bâtiments/Urbanisme

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mme BOUTE Marie-Annick et Mr BIGORGNE Cédric sont candidats.
Au vu de la candidature de Mr BIGORGNE, Mme BOUTE se désiste.

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
FD = 056 - 215 601 345 - 20210628 - 1051 DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur Cédric BIGORGNE en qualité de membre de la Commission Communale bâtiments/urbanisme.

Membre de la Commission Communale Bulletin municipal/informations et relations extérieures (internet)

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mme BOUTE Marie-Annick et Mme JEHANNIN Claudine sont candidates.
Au vu de la candidature de Mme JEHANNIN, Mme BOUTE se désiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- Désigne Madame Claudine JEHANNIN en qualité de membre de la Commission Communale bulletin municipal/informations et relations extérieures (internet)

Membre de la Commission Communale Finances

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mr Pascal LE QUEUX est candidat.

Envoyé en Préfecture le 28/06/21
Reçu en Préfecture le 28/06/21
Affiché le 28/06/21
RD = 056-215 601 345 - 20210628 - 1051
DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur Pascal LE QUEUX en qualité de membre de la Commission Communale Finances.

Référent mobilité

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mme Marie-Annick BOUTE est candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal :

- Désigne Madame Marie-Annick BOUTE en qualité de Référente mobilité.

Correspondant Mémoire

Le Maire demande s'il y a des candidats.

Mr Bernard PERNEL est candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 13	POUVOIR : 0	VOTANTS : 13
ABSENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 01	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 7	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Envoyé en Préfecture le 28/6/21
Reçu en Préfecture le 28/6/21
Affiché le 28/6/21
#D = 056-215601345 - 2021 06 28 - 1057
DE

Le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur Bernard PERNEL en qualité de Correspondant Mémoire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE MORBIHAN' at the top and '(Morbihan)' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a central figure and two stars on either side.

